

Conditions d'admissions pour les filières du secondaire II général et professionnel au terme de la scolarité obligatoire (y compris 10CO)

Après la 10CO	Après la 11CO : diplôme de CO obtenu plus :			
Lycée-collège (maturité gymnasiale)	Maturités professionnelles intégrées (MP1), Ecoles des métiers, Ecoles de commerce	Ecoles de culture générale avec Maturité spécialisée	Maturités professionnelles post-CFC (MP2)	Ecoles préprofessionnelles (EPP, année de transition)
4 niveaux I dont 3 \geq 4,5 et 1 \geq 4 Moyenne générale \geq 4,5	4 niveaux I (dont 3 \geq 4)		CFC obtenu, plus : - soit remplir les conditions de fin de 11CO (lignes 1 et 2, 3 ^e colonne) ; - soit réussir un examen d'admission fixé par le Département portant au minimum sur les branches français, allemand et mathématiques ; un cours préparatoire peut être proposé en vue de l'examen d'admission ; - soit admission sur dossier par la direction, tenant compte des résultats obtenus au CFC et/ou dans d'autres formations. * Des conditions particulières régissent l'admission dans l'orientation « Economie et services », type Economie.	ou diplôme du CO non obtenu mais : 1 niveau II < 4 au maximum et moyenne générale \geq 4, et aucune combinaison de note excluant la promotion
3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I \geq 4) 1 niveau II \geq 5	3 niveaux I et 1 niveau II (dont 2 niveaux I \geq 4) 1 niveau II \geq 4,5			
	2 niveaux I et 2 niveaux II 2 niveaux I \geq 4 1 niveau II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5	2 niveaux I et 2 niveaux II (dont 1 niveau I \geq 4) 1 niveau II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5		
	1 niveau I et 3 niveaux II 1 niveau I \geq 4 2 niveaux II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5	1 niveau I et 3 niveaux II 2 niveaux II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5		
	4 niveaux II 3 niveaux II \geq 5 et 1 niveau II \geq 4,5			

Remarques

On peut également accéder aux maturités professionnelles intégrées à l'apprentissage, à l'Ecole des métiers, à l'Ecole de commerce ou à l'Ecole de culture générale après l'EPP. Conditions : certificat EPP réussi et une moyenne finale supérieure ou égale à 4,8 dans le premier groupe et une moyenne générale supérieure ou égale à 4,5.